

19 mars 1935

## Une opinion autorisée sur le corporatisme

Le discours de M. Flandin à la Foire de Lyon ne définit pas seulement la politique du gouvernement français. Il contient sur des théories de gouvernement dont plusieurs sont à la mode, des appréciations qu'il convient de souligner.

Malgré toute la différence qui existe – différence si souvent relevée par nous – entre le régime politique d'un pays de mandat et le régime politique d'un pays jouissant de la pleine indépendance, nous pouvons faire notre profit de certaines formules et de certaines vérités.

M. Flandin, en inaugurant la Foire de Lyon, a jugé en ces termes le corporatisme :

*« ... Quand des groupes de citoyens se forment, ce n'est que pour réclamer quelques chose de plus à l'Etat. Comme si l'Etat avait d'autres ressources que celles des individus qui le composent !*

*« Le corporatisme officieux ou officiel n'a engendré jusqu'ici que le pillage des finances publiques.*

*« J'ai voulu l'arrêter. Puis-je dire que je rencontre plus d'opposition dans les grands syndicats d'intérêts que dans le Parlement sur lequel on détourne habilement toute la colère populaire ? »*

Ce qui est vrai de la France pour les groupements de citoyens, se révèle également vrai ici. Tous les groupements de citoyens qui se sont formés dans les pays de mandat ont réclamé quelque chose de plus à l'Etat. Les commerçants, les planteurs de tabac, les industriels, les hôteliers, les bouchers, les cordonniers, les agriculteurs ont des demandes précises à formuler. Dans les circonstances économiques actuelles de notre-pays, il faut le déclarer tout de suite, ces demandes sont non seulement justes, mais vitales. Mais pour coordonner tous ces intérêts contradictoires, on n'a pas trouvé mieux que le parlement.

Dans ces pays de *mandat*, qui pourra écouter d'une oreille attentive les doléances contradictoires du commerçant et de l'industriel ? Qui saura concilier leurs exigences avec celles de l'agriculteur et les nécessités d'un gouvernement et d'une administration sensés ? Le mandataire peut-il remplir ce rôle ? Ce serait trop lui demander, et les difficultés qu'on éprouve à ramener les droits de douane à la parité douanière avec la Palestine prouvent assez que les Libanais, pour être cruellement touchés par la crise, sentent, mieux que les agents du mandat, combien plus importantes et plus urgentes que les exigences du fisc sont celles du relèvement économique du pays. Un parlement corporatif aura fatalement tendance à faire de l'Etat l'organe de subventions des intérêts qu'il représente. Et de la lutte de ces intérêts, de leur choc et de leur heurt, il ne pourra résulter au Liban, comme ne France, qu' « un pillage des finances publiques ».

On essaie également, a dit M. Flandin, de « détourner sur le Parlement toute la colère populaire ». Ici ce sont ceux qui n'ont aucun contact avec la population libanaise, avec ses besoins et ses intérêts réels qui parlent de corporatisme. Leur rêve secret de dictature larvée ne

peut s'épanouir dans un système où la volonté libanaise aurait son mot à dire. Leur conception de l'Etat, de la dignité de ce pays, de ses intérêts, se borne à une caisse gardée par un gendarme et dans laquelle ils pourraient impunément puiser. En attendant la réalisation de ce régime impossible, ils veulent faire du parlement libanais le bouc-émissaire de nos malheurs.

Les Ilotes aiment bien M. Flandin. Ils se sont souvent retranchés derrière son incontestable autorité. C'est pourquoi nous livrons volontiers à leurs méditations, l'opinion du Premier français sur le corporatisme.